

BRIQUET, Jean-Louis,

Mafia, justice et politique en Italie.

L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004),

Paris, Karthala, 2007

6

L'impératif du changement

Critique de la politique et renouvellement des élites

Les recompositions politiques qui se sont engagées au cours de la crise de la première République italienne sous la forme de la « morale triomphante » et au nom de la « régénération » de la vie publique ont très largement consacré des groupes et des acteurs politiques nouveaux – qu'il s'agisse de véritables néophytes qui ont entamé une carrière électorale à la faveur de cette crise, de militants protestataires auxquels celle-ci a permis d'accéder aux arènes officielles du pouvoir, ou bien de politiciens professionnels pour qui elle a été l'occasion de s'émanciper de leurs tutelles partisans, de contester les notabilités établies et de leur disputer le contrôle de l'allocation des postes dans les assemblées représentatives ou les hiérarchies des partis, de chercher à supplanter les élites gouvernantes. Tant en ce qui concerne les fonctions nationales que les charges locales, l'écroulement de la DC et de ses alliés, la réorganisation des groupements oppositionnels, l'instauration de nouvelles règles de la compétition électorale, le bouleversement des clivages modelant cette compétition, se sont accompagnés d'un renouvellement du personnel dirigeant sans précédent dans l'histoire de l'Italie républicaine. En très peu de temps, les exigences propres et les qualités réputées nécessaires à l'exercice du métier politique se sont transformées, ouvrant des perspectives inédites à des responsables de l'oppo-

sition, favorisant l'affirmation de prétendants auparavant maintenus dans des positions de second rang au sein de leurs formations ou d'outsiders relégués jusque-là aux lisières de l'espace politique démocratique.

Un tel renversement dans les conditions d'accès à cet espace a été l'une des manifestations majeures de la crise, en même temps qu'elle en a constitué l'un des moteurs. Au fur et à mesure que la dénonciation de « l'ancien régime » s'avérait une arme efficace du combat politique, des participants à ce combat s'en sont saisis en nombre croissant afin de se faire reconnaître en protagonistes du changement et revendiquer à ce titre leur place dans l'ordre politique rénové dont ils anticipaient la survenue. Les modifications de la structure des opportunités politiques ont multiplié les ralliements aux mobilisations anciennes contre le « système », encouragé le développement d'autres de ces mobilisations critiques, incité une partie de l'encadrement des partis les plus touchés par les scandales aux ruptures de loyauté envers leurs leaders, à la dissidence ou à la défection. Elles ont intensifié les demandes de participation et augmenté les chances de promotion d'acteurs sociaux provenant de secteurs associatifs ou militants de la « société civile » et porté sur la scène politique des individus issus de groupes professionnels qui – comme les dirigeants d'entreprise et les professions libérales qui ont formé l'essentiel des élus et de la direction de Forza Italia – étaient peu enclins habituellement à s'y exposer en personne. Les intervenants dans ce jeu politique en train de se recomposer n'étaient pas cependant tous à même de se présenter de façon crédible en « hommes nouveaux » ou en garants de la discontinuité avec le passé. Il leur fallait faire la preuve de leur « virginité » politique, attester de l'authenticité de leur engagement contre la « partitocratie » ou de la force de leurs convictions réformatrices pour bénéficier de l'ouverture des canaux d'accession aux arènes institutionnelles et prendre part aux réalignements partisans en cours¹.

1. Ces phénomènes, associés à « l'aide qu'apportent aux challengers des alliés influents à l'intérieur ou à l'extérieur du système politique », caractérisent selon Sidney Tarrow les processus contextuels « d'expansion des structures d'opportunité politique » qui favorisent la réussite des mobilisations

On comprend, dans ces conditions, qu'ils aient acquiescé et dans certains cas coopéré aux initiatives de la magistrature contre la corruption et la mafia : non seulement ces initiatives certifiaient la « dégradation » du régime et légitimaient les projets visant à sa « régénération » ; mais encore, en évinçant les fauteurs supposés de cette « dégradation », elles avalisaient au moins indirectement la conformité des conduites des aspirants à la succession des élites de la première République à l'impératif de renouveau dont ils se réclamaient.

Anciens et nouveaux élus

L'importance des mutations qui ont affecté la composition de la classe politique italienne, les mécanismes de son recrutement et ses propriétés socio-politiques, a été particulièrement visible avec les élections législatives des 27 et 28 mars 1994, lors desquelles la capacité à incarner la nouveauté et à monopoliser « l'offre de changement » a été un enjeu saillant des luttes partisans et un principe déterminant de l'organisation du marché électoral². L'un des résultats marquants de ces élections a été l'élévation considérable du taux de renouvellement des parlementaires. Alors que celui-ci avait toujours oscillé, depuis 1953, autour de 35 % et n'avait jamais dépassé 40 %, ce sont 449 des 630 députés de la douzième législature (1994-1996), soit un peu plus de 70 %, qui exercent pour la première fois un mandat national. Si le succès du Pôle des libertés est pour beaucoup dans un tel chiffre, la proportion de nouveaux entrants

protestataires et des mouvements sociaux (« State and Opportunity. The Political Structuring of Social Movements », in McAdam (D.), McCarthy (J. D.), Zald (M. N.) eds., *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framing*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 36-55).

2. Diamanti (I.), Mannheimer (R.), dir., *Milano a Roma. Guida all'Italia elettorale del 1994*, Rome, Donzelli, 1994 (en particulier l'introduction, pp. vii-xxii).

atteint également un niveau élevé chez les démocrates de gauche du PDS et les ex-démocrates-chrétiens du PPI³.

Tableau 1. L'expérience parlementaire des députés élus en 1994
(chiffres par ligne)

	Nouveaux élus	Elus une 1 ^{re} fois en 1992	Déjà élus avant 1992	Nombre des députés
PDS	72 (59,5%)	29 (24,0%)	20 (36,5%)	121
PPI	17 (51,5%)	6 (18,2%)	10 (30,3%)	33
Forza Italia	104 (90,4%)	7 (6,1%)	4 (3,5%)	115
Ligue	82 (69,5%)	14 (28,8%)	2 (1,7%)	118
Alliance nationale	86 (77,5%)	10 (9,0%)	11 (13,5)	111
Autres partis	88 (66,7%)	23 (17,4%)	21 (15,9%)	132
Total des députés	449 (71,3%)	109 (17,3%)	72 (11,4%)	630

Ce phénomène s'explique en partie du fait que nombre des parlementaires de la législature précédente ne se sont pas représentés, soit qu'ils ont anticipé une défaite prévisible, soit que leur implication dans des affaires de corruption a amené les appareils nationaux de leur parti à leur refuser l'investiture. Près de deux tiers (63 %) des 205 sortants de la DC ne sont plus candidats en 1994 et seuls 24 sont réélus, dont 16 dans la coalition centriste et le reste dans celle de la droite berlusconienne. La tendance est moins nette pour le PDS : des 100 députés élus en 1992, 37 s'abstiennent de concourir et 49 sont confirmés dans leurs fonctions. Un peu moins de la moitié des membres de la Chambre de la onzième législature (1992-1994) se sont portés à nouveau candidats et 21 % seulement ont été réélus. La disparité avec les scrutins antérieurs est flagrante : le taux global de recandidature était largement supérieur (76 % en 1983, 80 % en 1987, puis une inflexion à 66 % en 1992) comme l'était celui de réélection (62 % en 1983, 65 % en 1987 et 54 % en 1992)⁴.

3. Ces données, ainsi que celles du tableau 1 et du paragraphe qui suit, sont reprises de Verzichelli (L.), « Gli eletti », *Rivista italiana di scienza politica* 24 (3), 1994, pp. 715-739.

4. Le taux de réélection est nettement plus élevé pour la DC (65 % en 1983, 78 % en 1987 et 65 % en 1992) que pour le PDS (respectivement, 47 %, 50 % et 38 %), lequel a entamé précocement le processus de renouvellement

Une telle exclusion des anciens parlementaires, ajoutée à la victoire des partis de création récente, a entraîné une modification des caractéristiques sociales et professionnelles des élus nationaux. Selon les données officielles, les dirigeants d'entreprise, les cadres de direction des secteurs privés industriels et commerciaux, qui n'étaient que 5 % des députés de la dixième législature (1987-1992) et 7 % de la onzième, forment 16 % de ceux de la douzième. Le taux de représentation des professions libérales est passé quant à lui, pour les mêmes périodes, de 22 % à 26 %, puis 34 % ; celui du personnel politique (à savoir les permanents de partis, de syndicats ou d'associations professionnelles), de 23 % à 18 %, puis 11 % ; enfin celui des administrateurs publics, de 16 % en 1992 à 7 % en 1994⁵.

Tableau 2. L'origine socio-professionnelle des députés élus en 1994
(pourcentages par colonnes)

	PDS	Forza Italia	Alliance nationale	Ligue	Autres partis	Total des députés
Entrepreneurs, commerçants	4	35	11	23	9	16
Professions libérales, cadres privés	14	38	49	44	28	34
Administration publique	9	7	7	3	6	7
Enseignants, journalistes	35	16	18	18	43	25
Personnel politique	23	3	5	5	10	11
Ouvriers employés	10	0	5	3	0	4
Autres	5	1	5	4	4	3

de sa représentation parlementaire (le taux de recandidature n'est que de 53 %, 58 % et 51 % pour les mêmes dates).

5. Il s'agit des données du ministère de l'Intérieur, qu'utilise Mastropaolo (A.), « Le elezioni politiche di marzo 1994. Vecchio e nuovo nel parlamento italiano », *Italia contemporanea* 16, 1994, pp. 461-470. Le tableau qui suit est élaboré à partir de ces données.

C'est pour l'essentiel à l'accession aux charges parlementaires d'adhérents à Forza Italia (dont près de trois quarts des élus proviennent du monde de l'entreprise et de celui des professions libérales), à l'Alliance nationale et à la Ligue que sont dues ces évolutions. Pour les autres partis, en particulier le PDS, la distribution socio-professionnelle des députés demeure en 1994 relativement proche de celle des législatures antérieures.

L'investissement de l'arène politique par des groupes sociaux qui en étaient jusqu'alors éloignés est allé de pair avec la modification des formes précédemment standardisées du recrutement parlementaire. Les députés élus en mars 1994 sont moins professionnalisés, en termes politiques, que leurs prédécesseurs. Si l'on prend comme indicateur de cette professionnalisation l'occupation, avant d'accéder à la Chambre, d'une fonction élective dans une collectivité locale, le phénomène est patent, spécialement chez les individus exerçant pour la première fois une charge politique nationale⁶.

Tableau 3. L'expérience élective locale des députés
(chiffres en pourcentage par rapport au total des députés (1)
et des députés nouvellement élus (2) de chaque parti)

	Date de l'élection	DC/PDS	DC/PP1	Forza Italia	M5S/Alliance nationale	Ligue	Total des députés
(1) Ensemble des députés ayant exercé une fonction élective locale	1987	58,4	61,9	*	75,0	*	58,9
	1992	53,3	70,1	*	84,8	60,0	65,1
	1994	46,2	27,5	15,7	77,5	50,5	41,5
(2) Nouveaux députés ayant exercé une fonction élective locale	1987	61,8	57,4	*	100	*	56,1
	1992	49,0	86,2	*	91,7	**	86,7
	1994	33,8	29,4	1,0	74,7	**	36,7

* Forza Italia n'a pas d'élus avant 1994, la Ligue avant 1992 ; ** Chiffres non disponibles

6. Verzeichelli (L.), « Gli eletti », *art. cité*, pp. 726-731 (même référence pour les données du tableau 3 et celles des deux paragraphes qui le suivent).

La réduction du nombre des professionnels de la politique, générale pour l'ensemble des parlementaires, s'opère de façon différenciée selon les partis. A l'intérieur du PDS, les canaux habituels de l'avancement dans la carrière politique continuent à être activés : 44 de ses 72 députés nouvellement élus ont débuté leur parcours dans une assemblée municipale, provinciale ou régionale ; et ils sont 23 (32 %) à avoir appartenu à ses organes de direction (dont plus de la moitié à l'échelon central). Les procédures préalablement éprouvées de sélection des élus nationaux (par le biais de l'insertion, puis de la progression dans la hiérarchie de l'appareil administratif partisan, de ses « satellites » syndicaux et associatifs ou de ses réseaux électifs territoriaux) survivent donc. Mais elles se combinent avec des mécanismes alternatifs, dont témoignent les diverses candidatures sous l'égide des « progressistes » de personnalités extérieures à l'univers des politiciens de métiers, parmi lesquelles des universitaires, des dirigeants d'association, des magistrats.

L'ouverture à la « société civile », qui avait été expérimentée dès le début des années 1980, est cette fois-ci intensifiée afin de s'adapter aux propriétés du marché électoral telles que les détermine le caractère exceptionnel de la conjoncture. Cette ouverture sert à signifier la volonté de répondre à l'exaspération supposée des citoyens vis-à-vis des « vieilles » oligarchies partisanses et de se défaire des comportements « périmés » qui y étaient en vigueur. Cette tendance est plus marquée encore dans le cas du PPI. Le renouvellement de son personnel parlementaire ne pouvant que très secondairement résulter de la promotion des élus et dirigeants locaux de l'ancienne DC, en raison de leur implication massive dans les scandales politico-financiers, il s'effectue par celle des fractions réformatrices de son encadrement (arrivées à la tête du parti à la faveur de sa conversion en Parti populaire) et de responsables des milieux associatifs liés au monde catholique (dont les nouveaux leaders « populaires » sont souvent originaires). Tout en suppléant l'affaîssement des filières classiques du recrutement des élites démocrates-chrétiennes, le recours à des organisations « collatérales » consacre la rupture proclamée du PPI avec son héritage de « parti-appareil » et son rapprochement revendiqué avec la « société civile ».

C'est en quelque sorte le processus inverse qui vaut pour Alliance nationale et, dans une moindre mesure, pour la Ligue. L'élargissement considérable des voies d'accès aux postes parlementaires – du fait de la fluidité politique instaurée par la situation critique et de l'inclusion de ces deux formations, aux côtés de Forza Italia, dans une coalition unifiée – profite surtout à des militants fortement politisés. L'existence d'une structure partisane déjà constituée et ancrée depuis longtemps dans certaines zones de l'Italie (principalement les régions du Centre-Sud) permet aux néofascistes de désigner leurs candidats parmi des élus locaux du MSI, lesquels forment les trois quarts des députés d'Alliance nationale et l'essentiel de ses instances directives. A cause de son implantation récente, la Ligue ne peut puiser dans un réservoir de même ampleur, le nombre de ses représentants territoriaux demeurant relativement réduit alors que celui de ses députés s'accroît nettement (il passe de 55 en 1992 à 118 en 1994). Ceux-ci proviennent toutefois en proportion conséquente des institutions locales, dans lesquelles les « léguistes » sont présents depuis leurs succès aux élections communales et régionales de 1990. Ils sont également issus des cercles de la militance active qui se sont développés et consolidés au sein de la Ligue dans le courant de la décennie 1980, encourageant « la mobilité et l'accès à la vie politique de groupes sociaux marginalisés dans les relations de pouvoir » et tenus à l'écart des dispositifs traditionnels de la cooptation du personnel dirigeant ainsi que de la transmission politique des demandes sociales⁷.

Ce n'est donc que dans le cas de Forza Italia que les trajectoires de l'entrée sur la scène politique ont été foncièrement atypiques par rapport à celles qui valaient dans les partis dominants de la première République et que les formations en concurrence lors des législatives de 1994 ont reproduites au moins partiellement. La plupart de ses députés n'ont aucune expérience politique, seuls 7 sur 115 ayant auparavant siégé à la Chambre (en majorité dans les rangs des petits partis laïcs qui étaient alliés à la DC) et simplement 16 % ayant exercé une fonction électorale locale. Alors que les mutations du contexte politique ont amené

7. Diamanti (I.), *La Lega...*, *op. cit.*, p. 66.

le MSI et la Ligue à activer des réseaux politiques préétablis, Forza Italia a rassemblé des individus éloignés aussi bien des secteurs politiques proprement dits (les appareils partisans et les assemblées territoriales) que de ceux dans lesquels s'opère ordinairement la socialisation politique et se révèlent les vocations publiques (en particulier les univers syndicaux et associatifs). Comme le note Luca Verzichelli, « le personnel politique élu sous la bannière de Forza Italia est l'expression d'une partie de l'élite sociale et économique du pays [...] plus que le produit d'une sélection interne à l'intérieur d'élites politiques autonomes »⁸.

A son origine, la formation dirigée par Berlusconi s'est modelée sur les structures des sociétés commerciales possédées par son leader, tant en ce qui concerne ses organismes de direction centraux (qui se sont longtemps entrecroisés avec ceux de la Fininvest) que périphériques (dont les responsables ont été dans leur quasi-totalité des dirigeants des succursales régionales de la holding berlusconienne). Il en a été de même des mécanismes de désignation des candidats, lesquels ont été choisis dans les entourages directs de ces mêmes dirigeants (fournisseurs ou clients, membres d'associations patronales ou de cercles de la sociabilité bourgeoise) et sélectionnés à l'aide de méthodes de gestion du personnel empruntées au monde de l'entreprise et au marketing⁹. Transformant les managers de la Fininvest en agents de la mobilisation électorale, usant du capital organisationnel, relationnel, technique et financier dont ceux-ci disposaient par eux-mêmes ou qui leur était fourni par le cartel, Forza Italia a rallié des individus issus de l'entreprenariat privé et du travail indépendant, auxquels le projet « forziste » a pu révéler des perspectives inédites d'accès aux postes politiques ainsi que d'intervention et d'influence dans les sphères de la décision publique.

8. Verzichelli (L.), « La classe parlamentare », in Mennitti (D.) dir., *Forza Italia...*, op. cit., pp. 49-77 (cit. p. 64). Cf. également Lanza (O.), Piazza (G.), « I parlamentari di Forza Italia. Un gruppo a sostegno di un leadership », *Rivista italiana di scienza politica* 32 (3), 2002, pp. 425-457.

9. Poli (E.), *Forza Italia...*, op. cit., pp. 54-57.

Les élections locales qui se sont tenues à l'automne 1992, puis à la fin de 1993, indiquent pareillement que la crise a été un moment d'affirmation et de promotion de figures politiques nouvelles. Le taux de reconduction des conseillers municipaux, selon une enquête réalisée dans neuf des principales villes italiennes, s'est abaissé en moyenne de 48,4 % entre 1987 et 1990 à 24 % entre 1993 et 1995¹⁰. Si nombre des maires en fonction après ces élections ne sont pas des novices de la politique (une majorité a détenu précédemment un mandat territorial et près de la moitié une charge de direction dans une section ou une fédération de parti), ils semblent plus autonomes cependant par rapport aux canaux au travers desquels s'effectuaient le recrutement et le parcours de leurs prédécesseurs¹¹.

L'écroulement des formations de gouvernement et la diffusion dans l'espace public des revendications de « renouveau » ont suscité une multiplication de listes « civiques » ou à l'apolitisme déclaré. En 1988, un maire élu sur dix (9,6 %) s'était présenté sous une étiquette indépendante des partis nationaux ; ils sont plus du tiers (38 %) dans ce cas en 1993 et 1994¹². Les effets de labellisation ont certainement été l'une des causes de ces prises de distance à l'égard de la politique « officielle ». Dans une situation où l'appel au changement et la critique de la partitocratie sont devenus des registres prépondérants de la mobilisation électorale et de la légitimation politique, des politiciens déjà largement professionnalisés se sont volontiers affichés

10. Ramella (F.) dir., *Il governo municipale nelle Marche. Gli effetti della legge elettorale dei sindaci 10 anni dopo*, Conseil régional des Marches/Université d'Urbino, 2004. Le taux de renouvellement des élus communaux passe, par exemple, pour les mêmes périodes de 57,5% à 81,4% à Milan, de 37,5% à 71,7% à Naples, de 43% à 74,5% à Palerme (p. 14).

11. Bettin Lattes (G.), Magnier (A.), « I nuovi sindaci. Come cambia una carriera politica », *Rivista italiana di scienza politica* 25 (1), 1995, pp. 91-118 (p. 113 pour les données du tableau 4). L'enquête est réalisée sur un échantillon représentatif de 865 communes.

12. Segatori (R.), *I sindaci. Storia e sociologia dell'amministrazione locale in Italia dall'Unità a oggi*, Rome, Donzelli, p. 137.

Tableau 4. L'expérience électorale et politique des maires en 1992 et 1993
(chiffres en pourcentages)

	Fonctions électorales antérieures à l'élection			Fonctions partisanes antérieures à l'élection		
Maires en exercice début 1992	90,8			83,7		
ancienneté dans les fonctions	1-2 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans	1-2 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
	4,9	14,0	71,9	8,5	16,4	38,8
Maires en exercice fin 1993	64,1			49,3		
ancienneté dans les fonctions	1-2 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans	1-2 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
	2,8	17,0	44,5	6,4	9,0	35,9

du côté de la « société civile » et ont couramment tu leur proximité passée avec l'*establishment* qu'ils dénonçaient. Mais ce phénomène démontre aussi que la crise a provoqué un desserrement des contrôles que les bureaucraties partisanes exerçaient sur les carrières électorales. Elle a encouragé de ce fait l'engagement de néophytes et de personnalités en provenance des cercles « collatéraux » à ces bureaucraties (responsables associatifs, conseillers et experts des agences publiques, intellectuels), redonné leurs chances à des individus qui avaient été écartés de celles-ci et marginalisés par les luttes d'appareil. Elle a favorisé également au sein de ces appareils la contestation des notables installés, les dissociations et les entreprises de renversement des routines institutionnelles, la recherche d'alliances et de compromis innovateurs avec les réseaux militants et les milieux sociaux locaux.

L'émergence de cette « nouvelle classe dirigeante », selon la plupart des commentateurs, s'est accompagnée de la disqualification des « couches bureaucratiques » des administrations périphériques, qui avaient composé l'ossature des partis ainsi que le vivier du recrutement de leur personnel gestionnaire et électif. Elle s'est accomplie au profit principal de segments des élites socio-économiques et des catégories intellectuelles supérieures

à qui « l'affaïssement des machines organisationnelles partisans » a permis de mobiliser sur la scène politique leur « capital social » individuel. « Dans la phase de transition politique [...], le prestige et les réseaux sociaux que ces sujets possédaient sont devenus des ressources qui ont pu être orientées vers le gouvernement du territoire et transformées en consensus électoral [...]. La concentration de la majorité des charges communales entre [leurs] mains a dessiné un nouveau modèle notabiliaire du pouvoir local, opposé aux parcours de carrière et aux critères de recrutement du “vieux système” des partis »¹³. Ces partis eux-mêmes, au demeurant, ont tendu à coopter de tels sujets, dont ils ont fait les protagonistes de leur « modernisation » et des dispositifs de leur insertion dans l'espace social, privilégiant, d'un côté, la revendication de « compétence » dans la conduite de l'action publique, redéfinissant, de l'autre, les intérêts sociaux susceptibles d'être représentés et patronnés dans les arènes politiques.

Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique

La crise politique a donc abouti à modifier en profondeur les règles établies de la distribution des postes politiques, les voies d'accès à ces postes et les ressources en mesure d'acquérir de la valeur pour pouvoir y postuler. Les élites de la première République étaient parvenues à maîtriser durablement, par l'intermédiaire des organisations partisans et de leurs projections dans les secteurs publics et parapublics, les mécanismes de leur reproduction. Que ce soit à travers la désignation centralisée des candidats, le contrôle des étapes du cursus des élus et des cadres dans ces lieux de socialisation et

13. Catanzaro (R.), Piselli (F.), Ramella (F.), Trigilia (C.) dir., *Comuni nuovi. Il cambiamento dei governi locali*, Bologne, Il Mulino, 2002, p. 32. Comme le remarquent les auteurs, la nouvelle loi électorale municipale, avec l'élection directe du maire, a renforcé cette tendance à la notabilisation de la vie politique locale.

d'apprentissage du métier politique qu'ont été les structures internes des partis, les collectivités locales et les organismes qui en dépendaient, ces organisations ont exercé une emprise rigoureuse sur la sélection, la professionnalisation et la promotion de leur personnel gestionnaire et électif. Elles ont fixé une trajectoire obligée de la carrière politique, rythmée par une adhésion précoce à un parti, une longue période de militance active en son sein ou dans ses « satellites », suivie d'une lente progression dans ses instances directives, généralement conjointe à l'obtention de responsabilités de plus en plus élevées dans les institutions politico-administratives¹⁴.

Toutes les principales formations ont été concernées par ce phénomène. Dans les années 1970, la distinction entre les parcours « notabiliaires » (prédominants dans la DC) et les parcours « d'appareil » (prépondérants au PCI) s'est estompée, à la faveur de la spécialisation des tâches politiques et de l'expansion du champ d'intervention des agences du gouvernement local (auquel les communistes ont participé directement ou ont été associés grâce aux accords « consociatifs » passés avec les coalitions majoritaires) ; comme l'a relevé en ce sens le politologue Mauro Calise,

« au lieu de la traditionnelle opposition entre les fonctionnaires des partis et les notables parlementaires (entre les carrières extérieures et intérieures à l'appareil d'État), ce qui caractérise aujourd'hui la classe politique est l'importance des carrières partisans qui se déroulent en grande partie à l'intérieur des organisations formant les bureaucraties parallèles des organismes publics [...]. D'un côté, la classe politique des partis de majorité s'est davantage distinguée par un degré élevé de professionnalisme partisan. De l'autre [...], la professionnalisation des communistes s'opère dans un parti qui a désormais assimilé les règles et les logiques de fonctionnement spécifiques des bureaucraties administratives »¹⁵.

14. Mastropaolo (A.), *Il ceto politico*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1993.

15. Calise (M.), « Le élites politiche », in Morlino (L.) dir., *Scienza politica*, Turin, Fondazione Agnelli, 1989, pp. 181-198 (cit. pp. 191-192). La

Dans un tel contexte, les chances d'éventuels outsiders et les possibilités d'accession « latérale » aux charges politiques ont été fortement réduites, comme s'est renforcé l'ascendant sur les circuits d'allocation des positions de pouvoir de leaders depuis longtemps enracinés dans les institutions étatiques, leurs « fiefs » électoraux et les directions des partis.

Accentuée par la présence persistante dans ces institutions, ces « fiefs » et ces partis d'une élite partisane qui s'était affirmée dans les décennies qui ont suivi l'après-guerre et dont aucun bouleversement majeur n'avait remis en cause l'hégémonie, la fermeture du marché des emplois politiques et des fonctions électives a suscité des insatisfactions et des récriminations qui sont allées croissantes, notamment au cours des années 1980. Celles-ci ont été exprimées par des individus et des groupes très variés : jeunes générations de cadres politiques dont la suprématie des aînés entravait l'avancement ; « néo-bourgeoisie » du petit et du moyen entreprenariat des régions septentrionales, de plus en plus étrangère à la subculture démocrate-chrétienne et qui s'est éloignée de ses représentants habituels (accusés de ne plus défendre ses intérêts socio-économiques et de l'écarter des dispositifs décisionnels publics)¹⁶ ; groupements d'opposition exclus d'un pouvoir central monopolisé de longue date par la DC et, à l'intérieur de ces groupements, adversaires des options « consociatives » de certains dirigeants ; couches intellectuelles engagées dans les différentes formes du militantisme « citoyen » et en quête de débouchés politiques à cet engagement.

Les partis ont en outre diversement répondu à ces attentes et réagi à ces protestations. Le « tournant » réformateur du PCI, par exemple, s'est accompagné d'un renouvellement substantiel de son encadrement, qui a promu dans les fédérations et à la

distinction entre les parcours notabiliaires et d'appareil a été mise en évidence par Cotta (M.), *Classe politica e parlamento in Italia (1946-1976)*, Bologne, Il Mulino, 1979.

16. Sur les relations entre les transformations socio-économiques de l'Italie et celles de son système politique, cf. notamment Bagnasco (A.), *L'Italia in tempi di cambiamento politico*, Bologne, Il Mulino, 1996, ou les contributions réunies par Negri (N.), Sciolla (L.) dir., *Il paese dei paradossi. Le basi sociali della politica*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1996.

direction des sujets plus jeunes que leurs devanciers, dont la formation s'était effectuée dans les assemblées locales plutôt que dans les bureaucraties du parti, et se présentant volontiers en élites rénovatrices du « vieil appareil »¹⁷. A la même époque, la gauche de la DC (dans laquelle se reconnaissaient ses fractions « modernisatrices » et une majorité des milieux associatifs catholiques) était mise en minorité dans les instances nationales, au profit des courants qui avaient été à l'initiative de l'alliance de majorité gouvernementale avec le PSI et qui étaient les plus liés à d'anciens hiérarques : celui conduit par Andreotti et le « grand centre » d'Antonio Gava.

Formulées dans les registres de la condamnation de la partitocratie, de la dénonciation des « blocages » démocratiques du système, de la critique de ses dérives corruptives ou criminelles, ces revendications et ces demandes de participation ont été à la source de multiples mobilisations, antérieures à la crise. Celle-ci les a réactivées et renforcées, offrant à leurs animateurs et à leurs supporters des opportunités inédites pour subvertir les règles de l'attribution des postes de pouvoir, faire reconnaître la légitimité de leurs propositions et accomplir leurs objectifs déclarés. Les entreprises radicales de contestation de l'ordre politique établi ont joué à cet égard un rôle décisif, à l'instar de la Ligue qui est parvenue à politiser les insatisfactions diffuses de certains groupes sociaux en utilisant, associés à des motifs régionalistes et identitaires (la défense des intérêts économiques et de la culture des régions « padanes » du Nord), les thèmes ordinaires de « l'antipolitique »¹⁸. Sous l'influence de son leader, Umberto Bossi – qui a unifié en 1989 divers mouvements autonomistes de la Vénétie et de la Lombardie – la Ligue a fait de la « bataille contre l'oppression des partis romains » l'un des éléments fédérateurs de son projet politique et idéologique.

17. Ignazi (P.), *Dal PCI al PDS*, Bologne, Il Mulino, 1992 (pp. 102-119 et 134-137).

18. Mastropaolo (A.), *Antipolitica...*, *op. cit.*, pp. 121-123.

« Notre but fondamental et commun, écrivait dès 1982 ce même Bossi, est de libérer la Lombardie de la voracité et de l'hégémonie étouffante du gouvernement centralisateur de Rome »¹⁹. La révolte contre l'État « inefficace » et « prédateur », identifié à une « nomenklatura » affairiste, cupide et responsable du *malgoverno*, ainsi que, en retour, l'exaltation des valeurs assignées au « peuple padan » (le sens du labeur, l'efficacité productive, l'attachement au territoire)²⁰ ont fourni un cadre d'expression aux doléances et aux protestations d'entrepreneurs s'insurgeant contre une pression fiscale jugée excessive, de démocrates-chrétiens démobilisés ou dissociés de leur parti d'origine, de membres de cercles de sociabilité territoriale ou de réseaux de solidarité professionnelle en recherche d'insertion dans le champ politique local. A travers ce type de discours, les différentes composantes du « public léguiste » ont véhiculé de leur engagement et de leurs activités politiques des représentations reposant sur le dévouement et le désintéressement, qui soulignaient de manière polémique « leur diversité et leur contraste par rapport au modèle bureaucratique et professionnel prévalant dans les autres partis »²¹.

Au moment de l'explosion des scandales, la Ligue – que sa percée électorale dans les zones du Nord après 1990 a consacrée en principale formation « antisystème » – pourra alors faire de *Tangentopoli* la démonstration du bien-fondé de ses accusations passées, la preuve de la légitimité de ses ambitions, le terme victorieux de son combat contre le régime des partis qui a engendré la « corruption systématique » et l'occasion de sa conversion en force de rénovation de la politique et des institu-

19. *Lombardia autonomista*, mars 1982. L'expression précédente est celle d'un autre dirigeant léguiste, Francesco Speroni, dans le même journal (juillet 1989). Les deux articles sont cités dans Allievi (S.), *Le parole della Lega*, Milan, Garzanti, 1992, p. 13 et 15.

20. « La Lombardie n'entend pas suivre passivement Rome dans la banqueroute parce qu'elle n'entend pas sacrifier sur l'autel du *malgoverno* romain le droit de ses citoyens, la sueur de ses fils, le labeur de ses populations, la personnalité de son peuple », proclamait en mars 1982 le Comité promoteur de la Ligue autonomiste lombarde (*Ibid.*, p. 25).

21. Diamanti (I.), *La Lega...*, *op. cit.*, p. 81.

tions. Il en sera de même – sous des formes certes dissemblables tant du point de vue du positionnement politique que des groupes sociaux qui y ont adhéré – des mouvements anti-mafia et des coalitions protestataires qui avaient également appelé, avant 1992, à la « résistance civique » contre le « système ». Comme il a déjà été dit, la dénonciation des oligarchies partisans, de la classe politique figée dans la préservation de ses intérêts corporatistes – avec, en miroir, la glorification de la « société civile » – a été un répertoire courant des mobilisations qui, au nom de la question morale et de la question mafieuse, ont revendiqué l'instauration d'une « nouvelle politique » capable de libérer l'Italie de la partitocratie.

C'est en avançant les arguments classiques de cette critique que Paolo Flores d'Arcais – le directeur de la revue d'opinion *MicroMega* et l'un des idéologues de la critique moralisatrice du régime – justifiait par exemple en 1990 la nécessité d'une « réforme politique » (qui, à cette époque, passait selon lui par l'appui à la campagne référendaire menée par Mario Segni pour réviser dans un sens majoritaire la loi électorale) :

« La bataille pour la réforme électorale est une bataille décisive pour la démocratie dans notre pays [...] La réforme de la politique, et une réforme électorale majoritaire qui en serait l'indispensable prologue, est souhaitable dans la mesure où elle aboutirait à une diminution radicale du taux de partitocratie qui dénature et qui distord, jusqu'à les éclipser, les règles libérales-démocratiques. Les partis, en effet, d'élément de socialisation du tissu et du comportement démocratique qu'ils furent dans la première période de l'après-guerre, se sont transformés en sujets autoréférentiels d'occupation et de répartition des ressources publiques, en appareils d'un régime confiscatoire de la citoyenneté [...]. La première cause de l'illégalité généralisée est justement aujourd'hui le circuit partitocratique, sa logique, le partage des dépouilles (*spartizione*), la dégradation accomplie du vote en marchandise. Pour cela, c'est une simple question de réalisme que d'exiger toutes les mesures qui vont dans le sens d'offrir plus d'espace aux citoyens et moins aux hommes d'appareil [...]. On doit au monopole des professionnels de la politique [...] la domination du cercle vicieux entre la captation

des ressources et l'obtention du consensus, et la perspective qui en découle de corruption, d'affairisme, de contiguïté (pour ne pas dire plus) avec la criminalité organisée »²².

Ce fut du reste un objectif pour plusieurs leaders partisans que de s'imposer en porte-parole de « l'exigence de changement » à partir d'une telle réprobation de la politique professionnelle et de ses appareils « sclérosés », afin de bousculer les équilibres internes de leur propre parti, de redéfinir le champ de leurs alliés éventuels, d'élargir l'assise sociale de leurs soutiens électoraux et de leurs adhérents. Contre la dominance de la « forme-parti », affirmait toujours en 1990 Leoluca Orlando – l'ancien maire démocrate-chrétien de Palerme et futur fondateur de la *Rete* – il faut ouvrir un « espace politique qui n'existe pas actuellement » et dans lequel conflueraient ceux qui, rejetant les « logiques consociatives » obsolètes, aspirent à « franchir les vieilles barrières de la politique traditionnelle », de la gauche catholique aux rénovateurs du PCI, en passant par la « société civile » et les « mouvements » sociaux²³.

Le cas d'Orlando en témoigne : l'exhortation au renouveau n'a pas été le seul fait de groupements contestataires radicaux. Elle s'est diffusée dans la presque totalité des formations conventionnelles, qu'elle ait été portée par des segments réformateurs qui l'ont utilisée à des fins de recomposition de la direction et de redéfinition des stratégies partisans (comme lors de la mutation du PCI en PDS) ou qu'elle ait donné lieu à des protestations et à des dissidences préfigurant les ruptures ultérieures de l'unité du parti (comme l'illustre l'histoire récente de la DC). C'est en condamnant un dispositif de pouvoir décrit

22. Flores d'Arcais (P.), « Come combattere la partitocrazia », *MicroMega* 4, 1990, reproduit dans *Il populismo...*, *op. cit.*, pp. 68-77 (cit. p. 69-70).

23. Orlando (L.), « Intervista sulla nuova politica », in *Palermo*, Milan, Mondadori, 1990 (entretiens avec C. Fotia et A. Rocuzzo), pp. 161-192 (cit. p. 172 et 174).

dans les termes de la « partitocratie » qu'Achille Occhetto a justifié le « tournant » des communistes et son intention de promouvoir une « nouvelle culture politique » valorisant « les capacités autonomes de la société civile » contre « l'invasion des partis » et « un étatsisme inefficace, corrompu, bureaucratique »²⁴. Quant à la DC, les supporters du « pacte référendaire » ont été nombreux en son sein à se reconnaître dans l'invitation lancée en février 1990 par Mario Segni à user d'une procédure exceptionnelle d'appel direct aux électeurs pour faire face à l'incapacité des gouvernants à « modifier un système dont dépendait leur survie politique » :

« Les problèmes qui brouillaient la vie publique – écrira-t-il plus tard dans ses mémoires – étaient insolubles : la crise des partis, dominés par une couche politique désormais professionnalisée et toujours plus détachés de la société civile ; la faiblesse des institutions [...], paralysées par le système proportionnel et nécrosées par la partitocratie ; l'aggravation des problèmes de fond [...] comme celui de la dette publique ; la propagation de la corruption. Cette situation érodait toujours plus la confiance des citoyens dans les institutions et dans la classe politique, affaiblissait la légitimité réelle du système [...]. La solution de la crise devait nécessairement passer par une profonde réforme institutionnelle. Le renforcement des institutions, la stabilité, le renouvellement de la classe dirigeante, le remplacement du vieux modèle de parti par des organisations politiques plus modernes et plus ouvertes aux citoyens, pouvaient seulement advenir en transformant radicalement le système »²⁵.

La victoire du « oui » au référendum du 9 juin 1991, quoique ses effets directs aient été très limités, a été appréhendée par une majorité des acteurs publics et des commentateurs comme la

24. Occhetto (A.), *Il sentimento...*, *op. cit.*, pp. 95-96 (les termes sont repris d'un discours prononcé par l'auteur devant les secrétaires de section du PDS en mars 1991).

25. Segni (M.), *La rivoluzione...*, *op. cit.*, pp. 36-37.

manifestation d'un rejet populaire de la politique officielle et Segni érigé en champion de la lutte pour la modernisation et la moralisation du régime²⁶. Appuyé par le PDS, une partie des catholiques – en particulier les Associations chrétiennes des travailleurs (ACLI) –, certaines organisations patronales et jusqu'au MSI, le mouvement référendaire avait par ailleurs suscité des alliances transversales selon des logiques étrangères à celles des clivages politiques habituels et auxquelles la question morale procurait une assise programmatique commune.

Les modifications de la conjoncture dans les mois qui suivent – avec la coïncidence entre les premières révélations scandaleuses de *Tangentopoli* et les élections législatives d'avril 1992 – vont transformer les ententes atypiques expérimentées lors de ce référendum (et aussi dans des contextes locaux comme celui du « printemps de Palerme ») d'accords circonstanciels limités à des enjeux ou à des situations spécifiques en des ébauches de possibles coalitions parlementaires originales. En effet, ces élections ont non seulement fortement affaibli le dispositif majoritaire précédemment élaboré par les courants démocrates-chrétiens dominants et les socialistes et qui, reconduit après le scrutin, est désormais soumis aux risques constants de défections, même marginales²⁷, mais également porté au Parlement nombre des protagonistes de la critique du « système ». La Ligue – je l'ai déjà évoqué – a considérablement étendu son influence dans le Nord de l'Italie et atteint dans

26. Le référendum portait sur l'abolition des « préférences multiples » que chaque électeur pouvait exprimer en choisissant jusqu'à quatre noms parmi les candidats de la liste pour laquelle il votait, que ce soit aux élections nationales ou locales. Plus que par la révision de la loi qu'il a imposée (la réduction à une seule de ces préférences), le résultat du scrutin (95,6 % de « oui » parmi les 65,5% des inscrits qui se sont rendus aux urnes, alors que la majorité des leaders démocrates-chrétiens et le PSI avaient appelé à l'abstention) a surtout valu pour la signification politique qui lui a été accordée : celle d'un « plébiscite » contre les partis (Pasquino (G.), « The electoral reform referendums », *Italian Politics* 6, 1992, pp. 9-24).

27. Les partis de gouvernement ne disposent en effet que d'une très courte majorité au Parlement (de 16 sièges à la Chambre des députés et d'un seul au Sénat).

l'ensemble du pays 8,7 % des suffrages. La percée de la *Rete* a été davantage localisée encore mais, avec plus du quart des voix à Palerme et 12 % en Sicile occidentale, elle est parvenue à faire élire douze députés et trois sénateurs. A l'intérieur des formations traditionnelles, les candidats qui se réclamaient du « pacte référendaire » ont été 110 à intégrer la Chambre. Dans ces conditions, la position des entreprises dénonciatrices du régime a été nettement renforcée. Celles-ci se sont trouvées en mesure de se poser en forces d'appoint et de négocier leur soutien à d'éventuelles alternatives gouvernementales (dont l'affaiblissement de la DC et du PSI lors des élections locales a accéléré plus tard la perspective). Leurs élus ont alimenté les rangs des « francs-tireurs » qui, en perturbant les logiques routinières du jeu parlementaire, ont contribué à affranchir les participants à ce jeu de leurs obligations et de leurs fidélités partisans antérieures. Leur réussite politique a incité plusieurs de ces participants à s'y rallier ou à reproduire dans leur propre parti les stratégies innovatrices ou disruptives qui avaient fait ailleurs la preuve de leur efficacité. L'enchaînement des scandales leur a donné l'occasion de revendiquer un rôle annonciateur de l'effondrement de la première République et de s'emparer, en invoquant l'aspect « prophétique » de leurs accusations, des ressources de légitimité que les offensives judiciaires contre la corruption mettaient dorénavant à leur disposition.

Dissociations et stratégies d'innovation

On aurait tort cependant de faire des entreprises contestataires dont il vient d'être question les auteurs de la crise qu'elles avaient annoncée ou – ce qui en est une version dérivée – de rapporter cette dernière à l'exaspération de sentiments et de postures « antipolitiques » préexistantes que ces entreprises auraient exprimés, révélés et dont elles auraient précipité la manifestation. La « mobilisation antipolitique de la classe politique », si elle s'est adossée à des répertoires critiques qui étaient disponibles et si elle a prolongé des batailles préalables

contre la partitocratie²⁸, n'a pu se déployer qu'à la faveur des événements qui ont composé la trame de cette crise – des conflits qui l'ont accompagnée, des recompositions partisans qu'elle a provoquées, des investissements politiques dont les dénonciations de la magistrature ont fait l'objet. Certes, les précurseurs de la condamnation de la première République et les anciens contempteurs de sa « dégradation » ont eu une part active dans les processus qui ont conduit à sa délégitimation. Mais c'est d'abord et surtout parce que les revendications de changement et l'exigence de relégation de « l'ancien régime » se sont propagées dans l'espace public au cours de la crise, parce que les acteurs politiques établis ainsi que, dans le même mouvement, des outsiders et des postulants radicalisés s'en sont emparés au fur et à mesure qu'elles s'avéraient un moyen de leur survie ou de leur promotion politiques, que ces revendications ont fait montre d'une efficacité qui n'avait jamais auparavant été la leur.

Le discrédit de la première République et de ses élites « traditionnelles », comme l'affirmation concomitante des figures de la « nouveauté » sur la scène publique, ont été un produit de ces dynamiques qui ressortissent du fonctionnement régulier de la compétition politique plus que d'initiatives délibérées visant à subvertir les règles habituelles de cette compétition²⁹. Les révélations scandaleuses ont en effet favorisé, autant que les assauts des « entrepreneurs de la crise », les stratégies de fuite et les ruptures de loyauté des acteurs politiques officiels vis-à-vis des principaux dirigeants du régime. Dès le scrutin présidentiel de

28. Mastropaolo (A.), « Eziologia di una crisi di fine secolo. Come è stata costruita la crisi italiana », *Teoria politica* 15 (2/3), 1999, pp. 247-280.

29. Comme l'a montré Annie Collovald (« Le "national-populisme" ou le fascisme disparu. Les historiens contemporains et la question du déloyalisme politique contemporain », in Dobry (M.) dir., *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2001, pp. 279-321), les phénomènes de radicalisation politique doivent beaucoup aux « rationalités pratiques » qui guident les comportements des acteurs politiques conventionnels et aux « reconfigurations des échanges entre les différentes élites politiques ». Ces phénomènes ne peuvent de la sorte être identifiés à la réalisation d'un « programme » préexistant élaboré et mené à bien par des entreprises extérieures au régime qu'elles contestent et menacent.

mai 1992, elles ont contribué à justifier le refus des « francs-tireurs » des formations majoritaires de se plier aux consignes de vote de leurs directions. Forlani, candidat de la DC et soutenu par ses alliés, échoue par deux fois à rassembler sur son nom les 508 voix nécessaires à son élection, alors que les partis de gouvernement comptent 539 électeurs – n'ayant recueilli que 469 suffrages au cinquième tour, puis 479 au sixième, il retire sa candidature. Les partisans de Segni (pour lequel l'élection d'un leader de la « vieille garde » irait à l'encontre de « l'exigence de rénovation qui monte du pays »), une partie de la gauche démocrate-chrétienne et quelques socialistes ont rejoint l'opposition pour faire obstacle à une opération qui, selon le même Segni, aurait permis à Craxi et à la droite de la DC, piliers de la coalition majoritaire, de perpétuer « l'ancien système partitocratique », de ratifier « la victoire de la ligne anti-réformiste » et de bloquer les procédures judiciaires entamées par les juges milanais³⁰.

Andreotti, très controversé jusque dans son propre parti, a été écarté de la compétition. Si on lui prête l'intention de profiter de la défaite de Forlani pour se présenter, l'assassinat de Falcone suspend les tractations menées à cette fin. Non seulement cet assassinat ravive les polémiques sur l'implication éventuelle d'Andreotti dans les collusions politico-mafieuses en Sicile et renforce ceux qui combattent sa candidature, mais le retentissement public immense de l'attentat contraint les grands électeurs à trouver une issue rapide à un scrutin qui, de par sa durée et sa complexité, a déjà été dénoncé comme une illustration des « jeux stériles » d'un « Palais sourd au pays »³¹. Alors que les protestations s'élèvent contre les « complices » au sein de l'État, que des manifestations s'organisent pour rendre hommage au magistrat assassiné, que de nombreux commentateurs opposent sa « lutte héroïque » aux « misérables jeux de pouvoir » d'une classe politique « en décomposition » et stigmatisent

30. Segni (M.), *La rivoluzione interrotta...*, op. cit., pp. 162-163. Pour un récit détaillé de cette élection présidentielle et de la manière dont elle a été affectée par les révélations judiciaires, cf. Rayner (H.), *Les scandales...*, op. cit., pp. 106-112.

31. « I giochi di un Palazzo sordo al Paese », *Corriere della sera*, 17 mai 1992.

« l'impuissance » des politiciens³², les groupes parlementaires s'accordent sur une candidature « institutionnelle ». Ce sera celle d'Oscar Luigi Scalfaro, président de la Chambre des députés, qui est élu chef de l'État le 25 mai à une très large majorité. Ce démocrate-chrétien originaire de la droite catholique, magistrat à la Cour de cassation, est un représentant typique de la première République – député depuis 1948, il a été plusieurs fois ministre. Mais, sans responsabilités dans l'appareil de la DC ni dans les courants qui la composent et réputé pour sa moralité, il est apparu comme une personnalité suffisamment neutre pour faire l'objet d'un compromis acceptable par les principales forces politiques.

Le déploiement des scandales et la conjoncture électorale ont accéléré l'affaiblissement des soutiens aux dirigeants politiques les plus immédiatement associés à « l'ancien régime ». À partir des derniers mois de 1992, Craxi est de plus en plus contesté à l'intérieur du PSI, alors que certains de ses proches sont mis en cause dans les enquêtes « Mains propres » et plus encore quand lui-même, à la mi-décembre, est personnellement incriminé. Des responsables socialistes mènent une offensive contre lui, au nom de la nécessité de restaurer « l'éthique » et « l'honneur » des socialistes et dans le but de créer les conditions d'un dialogue avec la gauche progressiste et le PDS. L'entreprise échouera lorsque l'un de ses promoteurs, le ministre de la Justice Claudio Martelli, sera lui aussi mis en examen. Les dissidences et les scissions successives aboutiront à l'éclatement du parti. Craxi – dont les appels à un congrès extraordinaire afin de renouveler le PSI en renforçant ses liens avec « les forces sociales, professionnelles, culturelles » qui lui sont associées et en réformant les mécanismes de son financement³³ restent sans écho – abandonnera le secrétariat national en février 1993.

32. « Il Palazzo senza alibi », *Corriere della sera*, 24 mai 1992.

33. Discours de Craxi à l'Assemblée nationale du PSI, Rome, 25/26 novembre 1992, reproduit dans Craxi (B.), *Capitolo finale*, Milan, Giornalisti editori, 1994, pp. 105-123.

La crise politique et « morale » permet d'autre part à des représentants de la gauche démocrate-chrétienne de prendre le contrôle de la DC. Compromise par les scandales, comptable d'une alliance de gouvernement avec le PSI dont les événements attestent peu à peu qu'elle ne pourra être perpétuée, la direction n'a pas été considérée en mesure d'engager la rénovation réclamée par un nombre croissant de dirigeants, d'élus et de militants. Martinazzoli – qui a succédé à Forlani en octobre 1992 – annonce une refonte du parti, basée sur le retour à ses racines « populaires » et sur sa moralisation, qu'il justifie par ces mots dans un appel à la renaissance du PPI :

« Dans ces temps politiques où se joue notre avenir, nous pensons qu'il est juste et qu'il est de notre devoir de nous adresser encore une fois "à tous les hommes libres et forts" comme le fit à cette date lointaine du 18 janvier 1919 un groupe de chrétiens démocrates réunis autour de Luigi Sturzo pour lancer un programme de rénovation morale, politique, institutionnelle, enraciné dans les idéaux de liberté, de justice sociale, d'amour de la patrie, dans les idéaux les plus nobles de la tradition catholique et démocratique [...]. L'histoire est finie des idéologies totalisantes, des partis-providence, des partis-appareils, et la décadence, la corrosion de cette histoire a provoqué une fracture profonde, en Italie, entre la société civile, les partis et l'État [...]. Il faudra reconstruire, dans la société, dans l'économie, dans la politique, le sens général de la responsabilité, une éthique convaincante et créatrice d'espérances communes [...]. Nous payons et nous avons payé à un prix très élevé nos erreurs. Mais le passé est derrière nous »³⁴.

La reconstruction du mouvement catholique passe par l'éviction, plus ou moins assumée, de ses responsables les plus exposés : celle notamment de Forlani, qui sera impliqué dans plusieurs affaires judiciaires (dont l'affaire Enimont), d'Antonio Gava (accusé en mars 1993 de complicité avec la Camorra et

34. « L'appello di Martinazzoli », 22 janvier 1994, reproduit dans Martinazzoli (M.), De Rosa (G.), *Il nuovo partito popolare (Roma, 18-22 gennaio 1994)*, Rome, Parti populaire italien, 1994, pp. 17-20.

qui s'est démis pour cette raison de la présidence du groupe des sénateurs démocrates-chrétiens) ou encore d'Andreotti (inculpé au même moment d'association mafieuse) ; mais aussi celle des multiples élus et cadres mis en examen, dont une partie de la nouvelle équipe dirigeante, appuyée par les groupes de la « base » (l'associationnisme catholique en particulier) et des fractions de la hiérarchie ecclésiastique, requiert l'éloignement et dont beaucoup renoncent de leur propre chef à la carrière politique³⁵.

C'est pareillement en revendiquant la « rénovation » et la rupture avec les logiques d'appareil que de nouvelles notabilités émergent à la même époque au sein de la gauche progressiste et y affermissent leurs positions. C'est le cas par exemple d'Antonio Bassolino et de Francesco Rutelli, qui seront élus respectivement à la mairie de Naples et à celle de Rome en décembre 1993. Le premier est issu de la bureaucratie gestionnaire du PCI, dont il a été le secrétaire régional en Campanie entre 1975 et 1983, date à laquelle il a entamé une carrière parlementaire. Son soutien précoce à la magistrature (alors que les enquêtes des procureurs napolitains avaient concerné plusieurs de ses compagnons de parti) et une campagne tout entière placée sous le signe de la lutte contre les « vieilles » pratiques partisanses, du combat contre l'affairisme politique du passé et du « retour à la légalité » l'autorisent cependant à revêtir le rôle de rassembleur de la « société civile » et élargir sa base électorale bien au-delà de celle de sa formation d'origine³⁶. Quant à Rutelli, il est lui aussi un professionnel aguerri de la politique, député depuis 1983 dans les rangs du Parti radical (dont il a été le secrétaire national au début des années 1980), puis des écologistes italiens regroupés dans le mouvement des Verts qu'il a créé en 1987. Extérieur aux conflits internes au PDS romain, proche de certains mouvements « civiques », il peut s'affirmer en promoteur d'une alternative potentiellement victorieuse face à son adversaire néo-fasciste, le leader du MSI Gianfranco Fini

35. La presse estime le nombre d'élus et de cadres de la DC avisés d'une enquête à leur égard pour des faits de corruption à plus de 500 à la fin de 1993.

36. Pour un récit de cette campagne, cf. Marrone (T.), *Il sindaco. Storia di Antonio Bassolino*, Milan, Rizzoli, 1996, chapitre VII.

qui, à l'instar d'Alessandra Mussolini à Rome, use d'armes similaires aux siennes en dénonçant le « système » et « l'establishment corrompu ».

Ce ne sont donc plus les seules formations expressément contestatrices du régime ni des leaders de partis conventionnels jouant le jeu de l'hétérodoxie réfractaire dans les guerres de palais internes à ces partis qui, dès la fin de 1992 et surtout dans le courant de l'année suivante, se sont constitués en dépositaires de « l'offre de changement » qui structure désormais la compétition politique. Tous les intervenants à cette compétition s'en sont réclamé, qui ont redéfini leur identité et leur positionnement partisan en fonction du clivage entre les « anciens » et les « nouveaux » et qui ont contribué par là à dévaluer le « professionnalisme » des politiciens de métier au profit de la « probité » et de la représentativité attribuées aux acteurs de la « société civile »³⁷. Ils ont de la sorte ouvert l'accès à l'espace politique légitime à des concurrents imprévus – qu'il s'agisse de groupements jusque-là disqualifiés pour la radicalité de leur programme et leur « indignité » idéologique ou bien de néophytes mis brusquement en situation d'intégrer les arènes politico-administratives – susceptibles d'incarner le changement et de rivaliser avec eux sur le terrain de la « nouveauté ».

C'est ainsi sur ce terrain qu'a pu se placer Forza Italia au moment de sa création, dont le projet politique et organisationnel a reposé sur l'appel à la « société civile » contre le « corporatisme » politique, sur le rejet des partis « idéologiques » au profit des « mouvements de programme et de valeurs », sur la mobilisation de « clubs » et d'associations flexibles en lieu et place des « groupes organisés de militants », sur le volontarisme d'individus qui « n'entendent pas faire de la politique un métier » opposé au carriérisme des politiciens professionnels.

37. Sur la manière dont le « mythe de la société civile » est intervenu dans la légitimation de la nouvelle classe dirigeante italienne, cf. Lupo (S.), « Il mito della società civile. Retoriche antipolitiche nelle crisi della democrazia italiana », *Meridiana* 38-39, 2000, pp. 17-43.

« Nos candidats – déclarait à la presse Silvio Berlusconi à la veille des élections législatives de mars 1994 – sont tous des personnes nouvelles en politique, des professionnels qui ont décidé de mettre leur expérience au service de tous, de la population entière. Aucun d’entre eux n’a jamais exercé de charge politique au niveau national ; aucun d’entre eux ne peut être accusé d’appartenir à la vieille politique »³⁸. Ce fut là un motif récurrent de la campagne d’une grande part des aspirants parlementaires du Pôle des libertés – et un principe de leur sélection par les experts en marketing de l’état-major berlusconien – à l’instar de l’un d’entre eux qui, se présentant à la Chambre dans la ville de Palerme, annonçait dans une brochure électorale :

« Chers électeurs, à l’occasion de ce scrutin, je me présente à vous pour porter à bon terme le renouvellement de la politique dans notre pays et dans notre ville [...]. Les vieux groupes clientélares, les hommes de la corruption et des pots-de-vin doivent disparaître [...]. C’est pour poursuivre cet objectif que je me suis présenté, dans le but d’ouvrir la politique à la société civile et de mettre au service du pays les valeurs d’honnêteté dont est porteuse la nouvelle droite de gouvernement ».

De leur côté, les candidats de la Ligue et d’Alliance nationale ont argué de leur exclusion des institutions dominantes de la première République pour se présenter en « hommes nouveaux », faire de cette exclusion une garantie de leur « moralité » et un gage de vertu politique.

Que leurs adversaires progressistes aient pu soutenir des arguments similaires (en se posant en porte-parole des « parties saines » du pays contre les « appareils de parti [qui] cherchent à défendre leurs positions et leurs centres de pouvoir »³⁹) ou revendiquer comme eux la rénovation radicale de la vie

38. Déclaration de Berlusconi reproduite dans *La Repubblica*, 26 février 1994.

39. C’est ainsi par exemple que le juge Antonino Caponnetto (*I miei giorni...*, *op. cit.*, p. 131) explique les raisons qui l’ont poussé à accepter de diriger la liste de la *Rete* aux élections municipales de 1993 à Palerme.

publique explique que ces élections législatives se soient traduites par un profond renouvellement du personnel politique. Plus qu'à une hypothétique « demande de changement » que les citoyens auraient exprimée face à la « dégradation » du régime et que la magistrature aurait révélée à travers ses enquêtes, c'est à une « offre de changement » d'abord élaborée, diffusée et investie par les acteurs du jeu politique officiel avant d'être saisie par des compétiteurs atypiques que doit être rapportée la crise de la première République. Le renforcement de la critique morale du régime à la suite des premiers scandales, la diffusion de cette critique à la faveur des usages politiques qui en ont été faits, les déloyautés encouragées par les multiples réalignements partisans, en transformant « l'économie des chances politiques »⁴⁰, ont fait de la « nouveauté » et la « virginité » des principes essentiels de la légitimité politique, que les individus et les forces partisans qui étaient en mesure de le faire ont cherché à s'approprier.

Le pouvoir des juges

La magistrature, dans de telles circonstances, s'est vu accorder une autorité d'une ampleur sans précédent. Reconnue comme instance d'accréditation de la « dégradation » du régime et d'attestation de probité envers ceux qui invoquaient cette « dégradation » pour postuler à une place de protagoniste dans sa « régénération », il lui a été octroyé le droit d'exercer un magistère moral, une mission de garantie et de restauration de la vertu publique, par là d'allocation de ressources de légitimité pouvant être mobilisées et valorisées sur le marché politique. Ce droit n'a pas fondamentalement résulté de la « tension » éthique dont les juges ont été à la fois les interprètes et les propagateurs, ni de la gravité des pratiques illicites que leurs enquêtes ont permis de divulguer. Il a procédé avant tout du

40. Gaïti (B.), « Les inconstances politiques », *Politix* 56, 2001, pp. 17-42.

rôle que ces juges ont joué, le plus souvent involontairement, dans la promotion de la nouvelle classe politique qui a pris le relais des anciens dirigeants au fur et à mesure que les opérations anticorruption et antimafia contribuaient à les disqualifier.

Dans les mois qui ont suivi les premières révélations de *Tangentopoli*, les manières habituelles dont les hommes politiques ripostaient aux scandales et tentaient de neutraliser leurs effets se sont avérées beaucoup moins efficaces que par le passé. Les dénégations et les déclarations d'innocence n'ont pas résisté à la prolifération des investigations, à la publication continue des aveux, des témoignages et des matériaux judiciaires qui ont accompagné les entreprises des procureurs milanais puis de leurs homologues. Surtout, elles ont perdu de leur crédit, tandis que se succédaient les conversions aux entreprises de « moralisation » qui faisaient de la lutte contre la corruption un vecteur de leur légitimation. Très rapidement en effet, les tentatives pour déconsidérer l'action de la magistrature se sont heurtées à des oppositions toujours plus manifestes. Les polémiques de Craxi contre « l'usage violent du pouvoir judiciaire [...] qui porte le signe bien visible du calcul politique », contre les instigateurs de campagnes de « déstabilisation » basées sur des accusations « totalement infondées » ou ses protestations contre « la persécution » dont il se présente comme la victime, ne réussirent pas à désamorcer le processus qui le conduira à être plusieurs fois incriminé par la justice, à abandonner la vie politique et enfin à quitter le pays, en mai 1994, pour échapper aux poursuites. Les menaces envers les procureurs de Milan (*L'Avanti*, journal du PSI, attaque par exemple Di Pietro à la fin de l'été 1992, en lui attribuant sans plus de précision des intentions et des relations « peu claires ») ou l'injonction à « lever le voile d'hypocrisie, partagée par tous, qui a couvert pendant de longue année le système de financement des partis »⁴¹, n'y parviendront pas davantage.

Ces polémiques et ces menaces sont aussitôt condamnées, par l'opposition mais également à l'intérieur des formations de

41. Les citations sont extraites du discours de Craxi à l'Assemblée nationale du PSI, 25/26 novembre 1992 (doc. cité, p. 107).

gouvernement. Des responsables de la DC réagissent aux articles de *L'Avanti* contre Di Pietro en réprouvant des pratiques qui « augmentent le fossé entre les citoyens et les partis » et « délégitiment ceux qui agissent pour rétablir la crédibilité des institutions ». Plusieurs socialistes se dissocient de leur leader, en déclarant que « la magistrature doit poursuivre sa route sans aucune intervention et sans obstacles » et en rappelant qu'ils sont « prêts à collaborer avec [elle] dans sa recherche de la vérité »⁴². La manœuvre diffamatoire se retourne donc contre son promoteur : en intensifiant les critiques et en accélérant les défections, elle révèle la fragilité de la position qu'elle était censée préserver. La défense « politique » de Craxi a des effets similaires. Ce dernier l'avait formulée en ces termes, le 3 juillet 1992, devant la Chambre des députés, au moment du vote de confiance au gouvernement Amato :

« Il s'est diffusé dans le pays, dans la vie des institutions et des administrations, un tissu de grande et de petite corruption qui signale un état de dégradation croissante de la vie publique. Cet état de fait suscite la plus vive indignation, légitimant une véritable alarme sociale [...]. C'est ainsi qu'à l'ombre du financement irrégulier des partis et du système politique ont fleuri et se sont entremêlés des cas de corruption et de concussion, qui doivent être déterminés, traités, prouvés et jugés en tant que tels. Et cependant, ce qu'il faut dire, et ce que tout le monde sait du reste, c'est qu'une bonne partie du financement politique est irrégulier ou illégal [...]. Si une grande partie de cette réalité doit être considérée comme une réalité purement criminelle, alors une grande partie du système serait un système criminel [...]. Un financement irrégulier et illégal du système politique, quelles que soient les réactions et les jugements négatifs qu'il peut impliquer et quelles que soient les dérives qu'il peut avoir engendrées, ne peut être considéré et utilisé par personne comme un explosif pour faire sauter un système, pour délégitimer une classe politique »⁴³.

42. Bellu (G. M.), Bonsanti (M.), *Il crollo...*, *op. cit.*, p. 203.

43. Discours reproduit in Craxi (B.), *Capitolo finale*, *op. cit.*, pp. 37-46 (cit. pp. 42-43).

L'appel de Craxi à ses pairs pour qu'ils assument leur responsabilité collective dans la corruption du « système » (un appel qu'il renouvellera continûment jusqu'à sa fuite) ne rencontre que peu d'échos : les partisans de la rénovation ne peuvent y consentir, qui se prévalent de leur extériorité à ce système pour renforcer leur position sur la scène politique ; pas plus que ceux qui espèrent se soustraire aux investigations judiciaires et au discrédit en s'abstenant d'un acte qui pourrait être tenu pour un aveu de culpabilité. Craxi en fera lui-même l'expérience, dont le discours qui vient d'être cité sera utilisé par les procureurs milanais pour attester de sa participation délibérée aux échanges corrompus impliquant le PSI.

Ces épisodes sont autant de moments au cours desquels les magistrats prennent la mesure des capacités d'action inédites dont ils disposent, et les hommes politiques celle de l'impossibilité de contenir le développement d'enquêtes qui sont désormais susceptibles de les atteindre directement – cela d'autant plus que des défections et des dénonciations croissantes alimentent ces enquêtes. Durant l'année 1993, d'autres événements seront plus décisifs encore, qui montreront que les procédés collusifs auxquels les élus avaient ordinairement recours pour éviter l'action pénale s'avèrent inutilisables. Le 5 mars, la décision du ministre de la Justice de dépenaliser certaines infractions à la loi sur le financement des partis (un chef d'inculpation fréquemment employé dans les procédures judiciaires de *Tangentopoli*) suscite de vives réactions. A l'annonce de cette décision, *La Repubblica* titre en pleine page : « Le gouvernement des voleurs ». Gerardo D'Ambrosio, procureur adjoint au parquet de Milan, s'offusque du fait que « la classe politique responsable du système des pots-de-vin a choisi de s'acquitter elle-même ». Francesco Saverio Borrelli, qui dirige ce parquet, déclare dans un communiqué son désaccord avec une disposition « dont le résultat prévisible sera la totale paralysie des enquêtes ». L'opposition s'insurge contre un gouvernement qui se place « du côté des corrompus ». L'épisode affecte également les partis de la majorité : le ministre socialiste de l'Environnement démissionne du cabinet en signe

de protestation ; des démocrates-chrétiens contestent ouvertement une résolution qu'ils jugent inopportune et imprudente. Le 7 mars, invoquant que ce décret porte sur une question qui doit faire l'objet d'un référendum à venir, le chef de l'État refuse de le contresigner et interdit son approbation⁴⁴.

Le 29 avril, le rejet par les députés de quatre des six demandes qui leur ont été adressées par le parquet de Milan afin d'être autorisé à poursuivre les enquêtes à l'encontre de Craxi aura des conséquences plus retentissantes encore. Des manifestations se déroulent à Rome et à Milan aux cris de « Dehors les voleurs du Parlement », réunissant des militants de la gauche et de la « société civile » aussi bien que de la Ligue et du MSI. Occhetto annonce aussitôt la démission des ministres PDS qui avaient accepté de participer au gouvernement « technique » de Ciampi, présenté le même jour à la Chambre. Le lendemain, les grands quotidiens s'indignent unanimement d'un acte « honteux » de politiciens « aveugles et sourds » aux attentes du pays :

« Par solidarité de parti ou de caste – commente un éditorialiste du *Corriere della sera* – on a défié le Pays [...]. Craxi est le symbole même de *Tangentopoli*, de cette fusion entre affaires et politique, qui a dégénéré en une politique de la malversation (*malaffare*) provoquant dans le Pays une réaction de rejet total et sans discrimination [...]. Il est incroyable qu'en si grand nombre, les parlementaires [...] aient oublié qu'avec leur vote ils rendaient encore plus profond l'abîme qui les sépare de l'opinion publique »⁴⁵.

Le constat est partagé par de nombreux responsables politiques, au-delà de la seule opposition, qui s'inquiètent de la « grave rupture entre le Parlement et l'opinion » dont le vote des députés apporte une nouvelle démonstration. Le parquet de Milan, en la personne de Borrelli, critique une décision qui vise à « soustraire un inculpé de la perspective d'une condamnation » et dépose un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle.

44. Bellu (G. M.), Bonsanti (M.), *Il crollo...*, op. cit., pp. 258-260.

45. « Chiechi e suicidi », *Corriere della sera*, 30 avril 1993.

Ce recours sera d'ailleurs sans suite : afin d'endiguer le scandale, les présidents des deux chambres s'engagent à entreprendre une réforme de la Constitution destinée à abolir l'immunité parlementaire – la réforme sera adoptée en octobre.

La vague de mécontentement qui a suivi le refus de la levée de l'immunité parlementaire de Craxi a été du reste l'un des motifs qui ont poussé Andreotti à demander au Sénat d'accéder à la requête déposée par le parquet de Palerme à son encontre. Certes, comme il dira lui-même, il souhaitait empêcher qu'une « nouvelle suspicion de protection corporatiste de la part des hommes politiques » n'aggrave une situation rendue encore plus « explosive » par le vote du 29 avril⁴⁶. Mais les réactions que ce vote a provoquées ne pouvaient que renforcer la conviction que les défections iraient en se multipliant et que les soutiens qu'il escomptait seraient impossibles à mobiliser. Craxi fera lui aussi, quelques mois plus tard, l'expérience d'un tel écroulement des loyautés à son égard. La Chambre des députés autorisera, le 4 août, sa mise en examen par les juges milanais. La virulence du langage qu'il emploie pour se défendre donne la mesure du sentiment de son impuissance. Rares en effet sont désormais ceux qui peuvent publiquement se rallier à ses attaques contre des « magistrats qui usent de leur pouvoir de manière violente, interprétant abusivement les lois et ignorant les principes de la Constitution », à ses appels à un « discours de vérité » pour reconnaître que l'ensemble de la « nomenklatura » a pris part aux malversations et, encore moins, à ses allusions à une « main invisible » qui guiderait pour en tirer profit la « crise dramatique » que traverse le pays⁴⁷.

Fait inhabituel, la justice peut dans un tel contexte exercer l'action pénale contre des dirigeants politiques qui avaient longtemps réussi à s'en protéger. Les témoignages des protagonistes

46. Andreotti (G.), *Cosa loro...*, *op. cit.*, p. 27.

47. Discours à la Chambre des députés, 4 août 1993, in Craxi (B.), *Capitolo finale*, *op. cit.*, pp. 187-201 (cit. p. 192 et 194).

de *Mani pulite* attestent de la conscience qu'ils acquièrent progressivement des opportunités nouvelles que leur offre la conjoncture. Dès le mois de mai 1992, dans un entretien à l'hebdomadaire *L'Espresso*, Borrelli déclarait :

« Cette enquête [sur les pots-de-vins à Milan] [...] s'est développée grâce à un nouveau climat particulièrement favorable, dû peut-être, en partie, à la conjoncture électorale et peut-être aussi aux coups de pioche qui, de manière diverse, se sont abattus sur le système des partis. Mais, surtout, à la fatigue, pour ne pas dire la nausée, qui s'est diffusée dans la collectivité face à l'occupation systématique et prédatrice de certains secteurs publics de la part des milieux politiques ».

Il reviendra par la suite sur ce « climat » (instabilité politique, percée de la Ligue et d'autres mouvements contestataires, mobilisations de la « société civile ») qui a permis « la désagrégation graduelle du mur de silence derrière lequel se cachait [...] le monde de l'illicite ». A l'instar de ses substituts, il évoquera fréquemment le soutien de l'opinion publique pour expliquer que la justice ait pu enfin « se mesurer à des personnages puissants, arbitres du destin [de l'Italie] » ; il présentera volontiers « l'aspiration à la légalité qui, jour après jour, se fait de plus en plus pressante dans le pays » comme un facteur décisif du développement de *Tangentopoli*⁴⁸. Ce sera d'ailleurs l'un des problèmes auxquels seront plus tard confrontés les procureurs milanais (comme leurs homologues du pool antimafia à Palerme) que d'interpréter l'effritement de ce soutien et l'épuisement de cette aspiration, quand ils rencontreront des difficultés croissantes à mener à bien leurs enquêtes et que l'impact politique de leurs activités sera grandement atténué, quand leur « interventionnisme » sera désavoué et qu'ils se sentiront de plus en plus isolés face aux accusations d'activisme politicien dont ils seront l'objet.

48. Les citations sont extraites de diverses interventions de Borrelli dans la presse, entre mai 1992 et août 1993, in Borrelli (F. S.), *Corruzione e giustizia*. « *Mani pulite* » nelle parole del procuratore F. S. Borrelli, Milan, Kaos Edizioni, 1999, p. 20, pp. 53-54, p. 67 et 97.

Avant que n'advienne ce que ces procureurs dénonceront comme une résurgence de la culture de l'illégalité propre à la classe dirigeante italienne, l'entreprise de sanction des illégalités des détenteurs du pouvoir rencontre l'assentiment – enthousiaste ou résigné, volontaire ou contraint – d'amples fractions des milieux politiques. Le nombre de ceux qui reconnaissent à la magistrature le droit de faire la lumière sur les « déviations » du système politique et de réprimer les illégalités des « puissants » n'a cessé de croître au fur et à mesure de l'enchaînement des scandales et du déploiement de la crise. Les expressions de solidarité avec les juges ont débordé les frontières partisans traditionnelles. Les partis d'opposition (tout autant le PDS que la Ligue et le MSI) ont côtoyé, dans la critique de la « partitocratie » et dans l'adhésion à l'entreprise de « moralisation », des membres de la DC et du PSI ainsi que les nouvelles formations politiques qui ont émergé durant la crise. D'autres groupes sociaux se sont prononcés en faveur de l'action des magistrats : une partie de l'Église et du monde catholique ; des intellectuels et des universitaires ; des segments de la haute fonction publique et des représentants des milieux patronaux.

Un accord collectif s'est ainsi constitué sur ce que ces magistrats avançaient eux-mêmes pour rendre compte de leurs motivations : « Le pénible travail de la recherche de la vérité pour que soit réaffirmée [...] la primauté de la légalité » ; « Un rôle de chirurgien qui retire la partie malade et sauve l'organisme »⁴⁹ ; et surtout l'application stricte et impartiale de la loi. En se référant à ces principes, il s'agissait de réfuter toute intention politique au travail judiciaire en l'assimilant à une opération « notariale » d'inventaire des illégalités conforme aux attributions institutionnelles des juges et à leurs devoirs professionnels. L'invocation de cette « figure positiviste » du magistrat, uniquement engagé dans l'application de la règle de droit et contraint de par l'étendue des pratiques illicites des gouvernants à pénétrer la sphère du politique, a servi à se protéger des attaques auxquelles étaient confrontées les entreprises judiciaires du fait des réappropriations politiques dont elles faisaient l'objet⁵⁰. A de telles

49. *Ibid.*, p. 109.

50. Vauchez (A.), « Les magistrats dans l'espace public. Éléments pour

attaques les procureurs milanais pouvaient ainsi répondre dans un texte au titre révélateur (« Nous obéissons à la loi, pas à la rue ») rédigé par trois d'entre eux à la fin de l'année 1993 :

« Il a été noté que ce processus [le développement des enquêtes « Mains propres »] a eu et a encore une grande importance politique. Qu'un système politique est en train de changer entièrement. Mais nous croyons que, posé de cette manière, le problème est mal posé. Tout procès a en effet des conséquences externes [...]. Toutefois, celui qui fait le métier de juge avec scrupule [...] ne doit jamais se sentir impliqué dans ces éventuels effets externes [...]. Les changements politiques ne dépendent pas des enquêtes, mais des décisions politiques prises par les citoyens. Ces enquêtes ont certainement contribué à clarifier, à faire émerger, à dévoiler une réalité. Mais, après cela, les citoyens ont pris leurs décisions politiques indépendamment de l'action des magistrats [...]. Le juge sérieux et honnête ne se réfère pas à l'assentiment ou au dissentiment des gens, mais il répond seulement à la loi »⁵¹.

Certes, la neutralité dont se sont réclamés les juges engagés dans la lutte contre la corruption et dans celle contre la mafia a été souvent contestée. Bien des hommes politiques – et pas seulement parmi ceux qui ont été la cible de leurs enquêtes – en ont fait les organisateurs d'un « complot politique » ou, de façon moins radicale, ont critiqué vivement leur « ingérence » dans la sphère politique, les jugements intempestifs de certains d'entre eux contre le « système » ou la brutalité de leurs méthodes. Mais ces attaques et ces critiques n'ont été, pendant la courte période qu'a duré la crise, que de peu de poids face à la généralisation des soutiens dont ils ont bénéficié.

Par l'intermédiaire de ces juges, c'est un rôle d'arbitrage politique qui a été accordé à la magistrature. Non seulement celle-ci a été en mesure d'exercer un pouvoir de sanction sur le

une analyse du rôle politique des juges dans l'Italie contemporaine », *Laboratoire italien* 2, 2001, pp. 71-87.

51. Colombo (G.), Davigo (P.), Di Pietro (A.), « Noi obbediamo alla legge, non alla piazza », *MicroMega* 5, 1993, pp. 7-14 (cit. pp. 12-13).

personnel politique et d'influer sur les modalités de sa sélection, mais elle a été érigée en instance d'évaluation morale et politique d'un régime dans son entier. En revendiquant avec succès une fonction d'interprète de l'aspiration des citoyens à la légalité et de défenseur des règles de civisme nécessaires à la vie démocratique, elle a acquis la possibilité d'exercer un pouvoir de « contrôle de la vertu » publique⁵² et de participer à la distribution des ressources de légitimité susceptibles d'acquérir de la valeur sur le marché politique. Les procédures judiciaires contre des hommes politiques et les procès qui s'en ont suivis – dans une conjoncture profondément transformée et face à une classe politique désormais recomposée – seront autant de moments où ce droit sera éprouvé.

52. Pizzorno (A.), *Il potere dei giudici. Stato democratico e controllo della virtù*, Rome-Bari, Laterza, 1998.